

n° 2789 da u 6 à u 12 d'aprile 2023

ARRITTI

SETTIMANALE NAZIONALISTU CORSU

57^a annata

Prezzu 1,40 €

C.P. 0427 C 82046

ISSN 1262

Dispensé de timbrage

Routage 205

www.arritti.corsica



Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna

Encore des informations troublantes

p. 6-8

“La langue, c'est une question de droits de l'Homme”

Fernand de Varennes,
rapporteur pour l'ONU

Expert indépendant auprès des Nations Unies, Fernand de Varennes est venu s'exprimer devant l'Assemblée de Corse à l'invitation du président du Conseil exécutif pour dire sa stupeur face à la décision du tribunal administratif d'annuler les règlements intérieurs de l'Assemblée et du Conseil exécutif de Corse visant à interdire les interventions en langue corse. Lors d'une session extraordinaire entièrement retranscrite dans les langues corse et française, le rapporteur de l'ONU a jugé « discriminatoire » cette décision et non conforme aux « obligations internationales » de la France. « Le corse est la langue de la Corse, elle devrait non seulement être reconnue, mais utilisée » a dit M. de Varennes. À lire en p.4-5

Méga-bassine de Sainte-Soline

p. 10-11

Serge Duteuil Graziani entre la vie et la mort

Dialogue avec Paris

p. 9

Comment amener l'État jacobin à lâcher ?

O chì piacè!

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnifiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli ».



U bancalaru è u riccone

Hè cunnisciutu in Vicu un bancalaru chì par cantà a paghjella, ùn trova u so paru: Bastianu Chiappini, artigianu muturizatu, omu di bell'umore. Di numallu m'hà autorizatu. Accantu à ellu era lughjatu un gran'riccone, un veru disgraziatu. Affannatu in li so conti, u fècatu diffittosu, nè notte nè ghjornu pudia truvà riposu.

Una matina, stu Sgiò... ùn sò più quale, fece chjamà à l'amicale, u nostru cantadore par dumandalli u secretu di sta bon'umore:

- O'micu... par cantà cum'è vo cantate, si vede chì i soldi guadagnate à palate...
- Soldi? À chì paca à mità, à chì paca à prumittera, ognunu i chjodi i ficca à a so manera, à chì vole a qualità, à chì dumanda u bon'marcatu, ma ch'ellu ùn si parli d'esse pacatu.
- O cumpà, tinè issi trenta maranghini!, vi ponu serve. Ma piattateli chì vò ùn l'avissite da perde.

À quelli tempi, duie pezze d'oru è trè duppìu vi dàvanu drittu à u titulu di Sgiò. Pien'di meriti è disgraziatu firmavate « u figliolu di u tale », cù trè pezze d'oru, divintàvate u Sgiò Pasquale...

Cridite chì i Chiappini divintonu fieri? Vi sbagliate: da stu ghjornu cummencionu i pinseri... U bel'cantadore era ammutulitu, ùn magnava più nulla, mancu caprettu arristitu. Dopu à un mese di sta vita di strega, era divintatu magru cum'è una sega. È pò, un bellu ghjornu, u ciarbellu à a ritrosa, andede à truvà stu Sgiò... ùn sò più cosa:

- O Sgiò... i vostri maranghini i v'aghju vultati. Què sò cose da fà perde u ciarbellu à i disgraziati. Di sta robba in casa meia Dìu mi guardi, a me lascia da mortu, a vogliu fà più tardi.

Dipoi Bastianu riprese u travagliu è i so guai, è si vo sintite cantà, canta megliu cà mai...

Muralità

Si vo fate un rigalu,
Date legnu à un bancalaru,
Farru à un stazzunaru,
Coghju à un scarparu...

Ma si e vedettes di a télé scuntrate,

Cinquanta maranghini, chì si pudarianu tace... ■

1. Maranghinu : anziana pezza d'oru di vinti franchi.

Accapu di a reddazione

Slava Ukraini

A vemu francatu di ferraghju un annu di guerra in Ucràinia. Sò 400.000 morti, più chì a popolazione corsa... a metà sò suldati russii, l'altra metà Ucrainiani, suldati è decine di millaie di civili tumbati in i bumbaramenti... 75.000 solu in Mariupol, cità martoriu... Sò decine di millaie dinù di crimine di guerra, assassinii, donne è zitelli viulentati, zitelli arrubati à i so parenti, cità arruinate, ecunomia à paghjolu... Ci tocca à ùn scurdassi u martoriu di ssu pòpulu in cor'di l'Europa. Imàginàtevi cheti ind'è a vostra vita, à scialavvi trà a casa, u travagliu è a surtita cù l'amichi... è da colpu, schiàtanu bombe dapertuttu, case è casali strutti, vitture in pòvera, tufoni nant'à e strade di e cità è e strette di i paesi, elettricità tagliata, acqua scarsa, vicini è parenti spariti, bastimenti ufficiali in focu, tuttu u vostru universu si sfonda, è sta sirena chì ribomba di ghjornu è di notte... Certi anu campatu mesi sani in i curridoghji di u metrò, o in e càrciere senza finestra... Cù 400.000 morti, si stima à u doppiu i feriti. A maiò parte struppiati pè a vita. È sò milioni di dispiazzati. Arritti in principiu di sta guerra, interrugava Natalya, duttore in Aiacciu ch'hà fundatu l'associu Solidarité Corse-Ukraine. Ci hà cuntatu u s'amore pè u so paese, e so assumiglianze cù a Corsica, a so cultura festiva, e lee cù a natura, i paisagii di muntagna, e spartere. Cù u so maritu, Ànghjulu Santoni, è l'aiutu di i s'amichi duttori, frà i quali u duttore François Pernin, di u Cullettivu di Lotta contr'à e Scclusioni (CLE), s'hè impegnata da porghje un pocu di sustegnu à quelli chì càmpanu sta guerra. Face digià u quindecèsimu inviu di medicine, materiale medicale è robba da tutte e mamme ch'ùn si tròvanu più in Ucràinia. Sti passi è veni dumandanu un impegnu maiò, per racoglie a robba, trasportata franchendu ind'è a so vittura a metà di l'Europa per ghjunghje sin'à l'ospidali aiutati. L'associu Solidarité Corse-Ukraine aiuta dinù a ghjente spatriati. Sò milioni d'esiliati per fughje a guerra, spapersi in Europa. A maiò parte sò mamme cù i figlioli, i babbi sò firmati à cumbatte. Ci hè vulsutu truvai un allogghju, scole pè i zitelli, travagliu per campà, imparali a lingua, permètelu di pudè andà à vede i soi firmati in Ucràinia. Ci hè dinù l'aiutu di l'associu Pè a Pace chì face anch'ellu i viaghji culandi cù materiale è robba da tutte e mamme. Un antru cunvogliu umanitariu parerà stu mese d'aprile. Sò mondu l'imprese dinù ch'anu messu manu in pasta. È manu in stacca! Sta sulidarità magnifica cummove Natalya. « Scumbattu pè a libertà è l'identità. Per avè a scelta. Sò valori chì u mo babbu è u mo babbone m'anu trasmessu è chì ci uniscenu cù u pòpulu corsu » dice a presidente di Solidarité Corse-Ukraine. « Ma ùn pudia fà nunda senza u mo maritu, u duttore Pernin, è senza i membri di l'associu. U so sustegnu hè statu cuntinuu ». A guerra ùn hè ancu à finì disgraziosamente. A dicenu tutti l'osservatori, hà da durà. Ùn ci vole micca à stancassi è cuntinua di porghje sustegnu. Amichi lettori, Arritti a vi dumanda, sustenite Natalya, sustenite u pòpulu ucrainianu, sustenite Solidarité Corse Ukraine. I vostri soldi aiuteranu à cumprà e medicine ch'omu aspetta qualà ind'è l'ospidali tracarchi di feriti.

Evviva l'Ucràinia. Slava Ukraini! ■ Fabiana Giovannini

➔ Chèque à Solidarité Corse-Ukraine, Lotissement l'oliveraie, Trova, 20167 Alata ou virement sur le compte : IBAN FR76 1027 8091 0800 0202 8030 140 / BIC CMCI FR 2A



L'après 49-3

L'adoption *in extremis* de la réforme des retraites

voulue par Emmanuel Macron a ouvert une crise gouvernementale. Face à une opinion publique très remontée, le pouvoir en place cherche à tourner la page, mais il peine à trouver un second souffle. Le processus de dialogue sur l'avenir de la Corse pourrait en subir les effets.

Le contexte social a même été passablement alourdi par le déroulement désastreux de la répression, à Sainte Soline en Charente, de la manifestation des écologistes contre la construction de réserves d'eau à ciel ouvert, alimentées à partir des nappes phréatiques, en vue de favoriser une irrigation agricole intensive. Des blessés très graves sont à déplorer, certains longtemps considérés entre la vie et la mort. Parmi eux un jeune corse très apprécié, ce qui a propagé l'émotion dans l'île. Comment a-t-on pu en arriver là pour la défense dérisoire d'un chantier de terrassement en rase campagne ?

Ce bilan humain est en fait la résultante de choix déjà opérés du temps des gilets jaunes. En augmentant le niveau d'armement des policiers et gendarmes pour les opérations de maintien de l'ordre, on a mécaniquement augmenté le risque de dommages graves lors des manifestations. Lanceurs de balles de défense, avec des effets laissant trop souvent des séquelles graves comme la perte d'un œil quand est atteint un manifestant au visage, nouvelles grenades de désencerclement et lacrymogènes, dont l'impact a failli tuer à Sainte Soline, n'étaient pas dans l'arsenal des CRS il y a quelques années. Leur attribution aux unités chargées de disperser les manifestants a été une décision politique assumée dont l'effet prévisible était d'augmenter la gravité des blessures potentielles. Ce qui a été constaté lors des manifestations des gilets jaunes hier est vérifié aujourd'hui contre les écologistes, et pourrait bien l'être prochainement car les manifestations contre la réforme des retraites et l'usage du 49-3 ne faiblissent pas. L'engrenage répressif qui est en cours, dont les déclarations enflammées du ministre de l'intérieur Gérald Darmanin sont l'illustration, risque ainsi de conduire la politique gouvernementale dans une impasse définitive.

Car si le gouvernement d'Elisabeth Borne n'a pas été renversé par la motion de censure déposée par le groupe LIOT, il a été sérieu-

sement ébranlé. Mal en point car très minoritaire dans l'opinion, il doit se relégitimer. D'où la recherche de nouveaux dialogues, avec les syndicats sur le terrain social, et avec les groupes politiques au Parlement. Mais cette tentative de dialogue, qui a notamment donné lieu à une rencontre entre Elisabeth Borne et le groupe LIOT, se heurte à l'impossibilité pour elle de faire machine arrière sur la question des retraites. Et, facteur aggravant, une surenchère répressive, avec de nouveaux manifestants estropiés, ne pourrait guère favoriser l'opération sauvetage que la première ministre veut mener.

Le processus corse est lui aussi tributaire de ces évolutions politiques générales. Le gouvernement, et l'Élysée, ont fait savoir qu'il n'avait pas apprécié que le groupe LIOT, où siègent les parlementaires corses, ait cherché à le renverser par le dépôt de la motion de censure qui a fait suite à sa décision de recourir au 49-3 pour la réforme des retraites. Cependant, il ne peut à la fois vouloir un dialogue nouveau au Parlement et refuser de le faire avec un des seuls groupes qui est prêt à l'écouter. En fait, si elle veut extraire son gouvernement de l'impasse et passer à autre chose, la première ministre ne peut laisser continuer la bouderie élyséenne contre la Corse. La nouvelle réunion du processus de Beauvau est envisagée avant la fin du mois. Si le gouvernement arrive à s'extraire de ses difficultés de l'après 49-3, la discussion sur l'avenir de la Corse pourra reprendre son cours. ■

Fernand de Varennes

« La langue, c'est aussi une question de droits humains, de droits de l'Homme »

Fernand de Varennes est le rapporteur spécial de l'ONU sur la question des minorités. Un expert indépendant auprès des Nations Unies est nommé pour une durée de six années afin de veiller au respect des lois internationales dans les États qui forment l'Organisation des Nations Unies.

Ces experts internationaux sont choisis par un appel à candidatures et ils doivent faire la preuve d'un parcours universitaire, scientifique et juridique de premier plan pour espérer que leur candidature soit retenue. Puis, durant six ans, l'expert nommé mène ses missions, sous mandat de l'ONU, avec une réelle indépendance.

Cette indépendance, Monsieur de Varennes l'a démontrée en acceptant l'invitation de l'Assemblée de Corse pour un débat sur la situation de la langue corse après l'arrêt du tribunal administratif qui a décidé, le 9 mars dernier, d'annuler les règlements intérieurs de l'Assemblée et du Conseil exécutif parce qu'ils stipulaient que les langues du débat étaient à la fois le corse et le français. Cette disposition a été jugée contraire à l'article deux de la constitution qui énonce que le français est la langue de la République française.



Fernand de Varennes à l'Assemblée de Corse, entouré de Gilles Simeoni et Marie-Antoinette Maupertuis (à gauche), et de François Alfonsi, eurodéputé de la Corse (à droite).

Il n'y a vraiment aucun pays qui va aussi loin, et qui trouve normal d'interdire d'autres langues et d'exiger l'usage exclusif d'une seule langue.

mais utilisée. J'ai exprimé de fortes inquiétudes sur la direction que semble prendre cette interprétation de la Constitution. Il n'y a vraiment aucun pays qui va aussi loin, et qui trouve normal d'interdire d'autres langues et d'exiger l'usage exclusif d'une seule langue. Ce n'est pas normal ! Ce n'est pas la pratique d'autres pays ! On utilise toujours d'autres langues dans différents contextes.

Et la discrimination est aussi manifeste par comparaison avec l'anglais qui ne fait pas l'objet de la même rigueur : « Des programmes d'études dans des universités publiques sont offerts exclusivement en anglais, des diplômes sont décernés en anglais, donc je ne vois pas pourquoi l'anglais ne pose pas problème et que le corse est interdit ! »

Au-delà du respect des droits, la décision du tribunal administratif, inspirée par la jurisprudence du Conseil consti-

La raison d'être d'une organisation internationale comme l'ONU est de conclure des traités auquel les pays membres adhèrent, et de vérifier ensuite qu'ils s'y conforment effectivement. Le rôle des experts internationaux nommés par l'ONU est de recevoir les saisines des autorités ou même des citoyens qui s'estiment niés dans leurs droits, et de produire un avis qui est soumis à la commission des droits de l'Homme de l'ONU.

Par exemple, le Pacte international des

droits civils et politiques, que la France a ratifié, proscrit toute discrimination en raison de la religion, de l'ethnie, de la race ou de la langue.

Aussi, pour Monsieur de Varennes, « cette décision (du tribunal) est une interprétation qui va très loin et qui peut être discriminatoire en termes d'obligations internationales. Exclure la langue corse semble déraisonnable et discriminatoire ».

Cette discrimination est avérée dans l'absolu : « Le corse est la langue de la Corse, elle devrait non seulement être reconnue,



Scola Corsa Chjama à sustegnu 2022/2023

Sta sessione strasurdinaria di l'Assemblea di Corsica, s'hè tenuta cù traduzione simultanea in e duie lingue, corsu è francese. Era u più bellu schjaffu datu à a visione arcàica giacobina chì hà a pretenzione di impedisce l'eletti corsi di dibatte in a so lingua. Hà dettu u rapurtatore di l'ONU : «*Nisun paese in u mondu impone l'usu ùnicu di una lingua in a vita pùblica, fora di a Francia. Fora forse dinù di a Namibia sin'à l'annate 90*». Ghjè di l'imbecillità di e règule custituzionale francese. Ci vole à cambià a Custituzione!

tutionnel, pose des problèmes inédits : «*dans plusieurs pays, il y a quelquefois des questions linguistiques qui posent problème. C'est plutôt quand même exceptionnel la décision récente du tribunal administratif qui semble imposer l'usage exclusif du français dans les instances publiques. Cela va très loin ! Je ne peux pas identifier un autre pays où on a appliqué ce genre de raisonnement. Partout où il y a une langue, même s'il y a une seule langue officielle, une seule langue nationale, on permet toujours l'utilisation d'autres langues pour certaines fonctions publiques.*»

Gilles Simeoni a alors rappelé la censure préfectorale d'un recrutement effectué par la Collectivité pour travailler dans une crèche bilingue où il était demandé aux candidats une bonne maîtrise de la langue corse. Et tout cela parce que la préfecture avait jugé cette disposition discriminatoire ! Alors que, régulièrement, des offres d'emploi paraissent qui exigent la connaissance de l'anglais ou d'une autre langue étrangère. En quelque sorte on atteint en Corse le comble de l'absurde, ce que le regard éclairé du rapporteur spécial de l'ONU a permis de mettre en lumière de façon irréfutable.

Dans les prochains jours, il sera saisi officiellement par les autorités de la Corse. La procédure suivra alors son cours. Pour Fernand de Varennes, «*il faut interpréter la Constitution de manière conforme aux obligations internationales de la France ; le moment est propice*». ■
François Alfonsi.

Cumu cuntribuisce ?

Tre manere di fà un donu :



1. Donu securizatu in ligna

via **HelloAsso** - <https://bit.ly/scolacorsa>
o via stu QRCode



2. Trasferimentu bancariu

CR Corse Bastia St Nicolas - Ass Scola Corsa
IBAN FR76 1200 6000 3030 1536 3801 094
CODE BIC - SWIFT AGRIFRPP820

3. Sceccu à l'ordine di Scola Corsa

BP 12 - 20416 Ville di Petrabugnu

♦ I vostri doni v'aprenu dirittu à una riduzione fiscale :

- per i particulari, 66 % di u donu cù un limite di 1 000 €. S'è vo date 100€ serà dunque di 34€ u costu reale.
- per l'intraprese, 60 % di u donu cù un limite di 20 000 €. S'è vo date 1 000€ serà dunque di 400€ u costu reale.

Serata di sustegnu u 21 d'aprile Centru culturale l'Alb'oru in Bastia

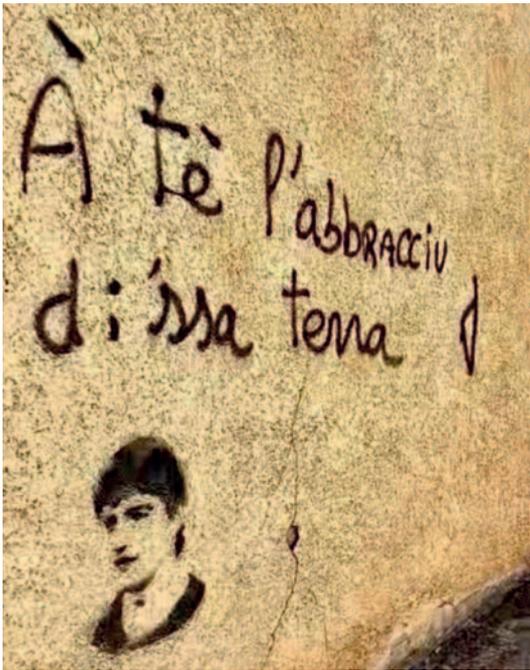
✱ **5 ore - Dibàttitu** Presentazione di a nostra dimarchja è scambiu cù l'invitati : Paul Molac, deputatu brittonu, Peio Jorajuria, presidente di Seaska, Jean Louis Blenet, presidente di l'ISLRF (Istituto di furmazione) è vicepresidente di e Calendretas.

✱ **9 ore - Serata festiva** cù Felì, Balagna è Diana di l'Alba.

Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna

Encore des informations troublantes

La commission d'enquête parlementaire a entendu le 22 mars, le docteur Christine-Dominique Bataillard, médecin psychiatre, praticien hospitalier et chef de pôle des unités pour malades difficiles de l'hôpital de Montfavet (Avignon) et des unités en milieu pénitentiaire de la maison centrale d'Arles, du centre de détention de Tarascon et du centre pénitentiaire du Pontet. La commission a également entendu Dominique Simonnot, contrôleur générale des lieux de privation de liberté. Ainsi que, le 29 mars, l'ancienne garde des Sceaux, Christiane Taubira, et Stéphane Bredin ancien directeur de l'administration pénitentiaire, actuel préfet de l'Indre. Elle a également entendu à huis clos le surveillant chargé de l'aile de la centrale où se situe la salle de sport où s'est produit l'agression mortelle. On se souvient qu'il s'était absenté sans raison... Interrogé par l'Inspection générale de la justice, il avait dit ne pas se souvenir où il était...



l'absence de protection, la peur quotidienne: «l'intégrité corporelle n'est pas assurée, la dignité humaine non plus». Elle fait état de la situation générale des prisons, des conditions de détention exécrable, la drogue, les maladies, les violences, les abus... qui fait qu'on en sort «plus abîmé» que qu'on on y est entré. «On est un peu saisi de la manière dont petit à petit collectivement on s'est tous habitué à dire c'est comme ça, c'est la prison!» témoigne encore avec un certain désespoir Mme Simonnot. Elle prône la judiciarisation des décisions, notamment sur le statut de DPS: «ce serait beaucoup plus sain».

Mme Christine-Dominique Bataillard, médecin psychiatre, a exercé à la maison centrale d'Arles. Une étude révèle 60% de troubles psychiatrique en prison «avec une grande prévalence de troubles addictifs», 11% de troubles psychotiques susceptibles d'entraîner des violences (contre

3% dans la population générale). Dans le dernier bilan d'activités de son unité, sur 130 personnes, une quarantaine (30%) présente des troubles psychotiques, 10 fois plus que la population générale, 3 fois plus que l'étude.

Le président rappelle les faits qui occupent la commission et interroge sur la personnalité de l'agresseur, ses troubles qui selon l'administration empêchaient son transfert en QER, sa capacité aussi à dissimuler ces troubles de comportement selon des agents, sa schizophrénie possible... Mme Bataillard répond en rappelant le «secret médical» qui ne lui permet pas d'évoquer le cas précis de Franck Elong Abé. L'administration pénitentiaire n'est pas informée des entretiens et des soins menés par les médecins psychiatres de même que ceux-ci ne font pas partie des commissions en QER, elle précise que la seule issue sur des troubles constatés c'est l'hospitalisation, systématiquement. Depuis 10 ans qu'elle exerce en milieu carcéral, Mme Bataillard considère que «la santé mentale des personnes détenues s'est aggravée». Des personnes dont on «ne sait pas trop où les mettre» lorsqu'elles sortent de prison, «puisque'il n'y a pas de lieu». De même «il y a tout un engrenage qui fait qu'on soigne mal en prison». Les diagnostics, les soins, les suivis du détenu sont compliqués.

L'audition de Christiane Taubira, ancienne garde des Sceaux, ministre de la Justice de 2012 à 2016, était attendue car elle a eu à traiter la situation des DPS, la demande de rapprochement familial d'Yvan Colonna et des membres du commando Erignac, mais aussi la situation des détenus radicalisés. La ministre dit se souvenir de «l'ambiance pesante» lors de l'arrestation d'Yvan Colonna, des tensions liées à l'histoire particulière de la Corse. Elle qualifie de «fait extrêmement grave» le décès d'un détenu placé sous la surveillance de l'État. «Je dirais en tant qu'ancienne garde des Sceaux,

« Il y a 250 morts par an dans les prisons françaises » déplore Mme Simonnot «un peu plus de 120 suicides» et plus de 30% des détenus sont atteints de troubles mentaux. Concernant Yvan Colonna, «le contrôle général est fondamentalement, intrinsèquement, profondément pour le rapprochement familial dans tous les cas» dit-elle. Concernant le travail d'auxiliaire: «on prône fermement que personne ne soit exclu de ce statut de travailleur... pour nous la vie dedans doit se rapprocher la plus possible de la vie dehors pour favoriser la sortie». Mme Simonnot déplore bien évidemment le drame. «La sécurité prime trop et ça me déchire un peu de dire ça maintenant qu'on sait ce qui s'est passé» dit-elle encore en dénonçant «cette permanence de l'ultra sécurité», la non prise en charge des troubles psychiques graves et le fait que «la prison joue le rôle des asiles d'antan». «Si cette mort peut avoir une signification, qu'on se penche tous sur ce problème sérieusement» dit-elle encore en citant des exemples des drames qui se déroulent en prison,

Christine-Dominique Bataillard, médecin psychiatre ayant exercé à la maison centrale d'Arles.



“ La santé mentale des personnes détenues s'est aggravée. ”



**Objectivement,
il s'agit d'une faillite
(...) selon l'éthique
de responsabilité au
titre de l'exercice
de la puissance
publique."**



Christiane Taubira, ancienne garde des Sceaux, ministre de la Justice de 2012 à 2016.

raison». Hélas, pour tous les acteurs qui auraient pu agir en son temps, ce constat vient trop tard.

Stéphane Bredin, préfet de l'Indre, est auditionné au titre de ses anciennes fonctions de directeur de l'administration pénitentiaire, concernant le parcours carcéral de Franck Elong Abé, la gestion de la détention d'Yvan Colonna et les demandes de levée des statuts DPS. Il exprime sa «*stupeur*» face aux faits et la manière dont ils se sont déroulés «*dans une maison centrale sécuritaire*». Il confirme ainsi que Franck Elong Abé était parfaitement connu de l'administration pénitentiaire par «*son parcours parsemé d'incidents graves voire très graves*» et par «*l'attentat du 5 mars 2019 à Condé-sur-Sarthe*» qui a «*gravement perturbé le fonctionnement du quartier d'isolement et du quartier disciplinaire*». Interrogé sur le traitement des DPS, M. Bredin assure n'avoir jamais eu d'instructions ou de consignes et dénie l'approche politique. Il assume sa position concernant la levée du statut en décembre 2020 pour Pierre Alessandri et Alain Ferrandi et invoque pour se justifier: le constat de leurs liens avec «*la mouvance terroriste corse*» du fait des raisons de leur condamnation, le fait que leur libération «*causerait un trouble exceptionnel à l'ordre public*», et «*la gravité des actes*» qui justifie la détention en maison centrale. Invoquant pour cela la décision du Conseil d'État en 2018.

Évidemment Jean Félix Acquaviva souligne la contradiction de ces arguments, concernant «*le fumeux trouble à l'ordre public*», leur parcours en détention exemplaire, l'éventualité qui n'en est pas une de l'évasion, les décisions favorables à plusieurs reprises de la commission locale pour la levée de ce statut... «*maintenant l'histoire est passée, leur projet de semi-liberté a été accepté, je serai tenté de dire, tout ça pour ça !*» se désole le président. Il rappelle la fausse réunion et les faux documents produits par l'administration pénitentiaire pour justifier encore le maintien de ce statut. Même chose sur la vraie fausse tentative d'évasion invoquée pour Yvan Colonna. Et le fait que des discussions politiques entre élus corses et gouvernement préparaient un transfert au centre de détention de Borgu.

Mme Amiot, membre de la commission, interpelle sur les raisons justifiant le maintien du statut DPS qui reviennent à l'octroyer «*à vie*», «*jusqu'à la fin de la détention*». Elle s'interroge sur l'utilité de «*la simple existence des commissions d'évaluation si on se base sur des arguments qui sont inamovibles*». «*Je ne veux pas croire qu'il*

objectivement il s'agit d'une faillite» dit la ministre qui ajoute «*l'assassin répondra seul de son acte, mais j'exprime là simplement une position de principe selon l'éthique de responsabilité au titre de l'exercice de la puissance publique*». Interrogée sur sa gestion des statuts DPS des détenus de l'affaire dit Erignac, Madame Taubira répond: «*il va de soi que le ministre n'étudie pas, n'institue pas, n'examine pas, ne se prononce pas sur le statut de chaque détenu ou prévenu d'ailleurs relevant du statut de DPS. La commission est interrégionale. Elle doit se tenir au moins une fois par an*». Mme Taubira y a introduit «*la procédure contradictoire*», permettant à la personne de faire valoir des observations écrites ou orales et être assistée de son conseil.

Concernant Yvan Colonna, elle dit avoir été informée en juillet 2013 «*qu'il y avait une suspicion de préparation d'évasion*», «*remontée par plusieurs sources différentes*» pour expliquer son maintien au statut de DPS et son transfert à Réau. «*Est-ce qu'il y a une gestion politique? Je pense que le mot politique n'est peut-être pas le plus approprié parce que ça ne serait pas concevable dans un État de droit que l'on gère les libertés sur un fondement politique*» dit encore Mme Taubira, mais la prise en considération du risque d'évasion, «*l'émoi que cela peut susciter*», peut amener à ne pas considérer de la même façon les détenus basques ou corses «*parce que ce ne sont pas les mêmes situations objectivement*». Elle évoque les trois critères empêchant le rapprochement: réclusion criminelle à perpétuité, période de sûreté, statut DPS.

Jean Félix Acquaviva rappelle que le risque d'évasion s'est avéré être un «*faux bruit*» et que les avocats d'Yvan Colonna l'avaient emporté devant le tribunal administratif de Toulon en 2007 qui avait conclu à un excès de pouvoir sur le refus de levée du statut de DPS, qui s'appuyait sur la tenue d'une fausse réunion et de faux documents pour justifier l'avis défavorable. Interrogée sur son action concer-

nant les détenus radicalisés, elle dit avoir, à l'appui d'indicateurs qui révèlent que 3% de la radicalisation se fait dans les mosquées, 14% en milieu carcéral, et donc 80% au sein de la société, mis en place des politiques publiques, un réseau de magistrats référents antiterroristes, des programmes de formation, des mesures sur le financement du terrorisme, et sur la protection de la jeunesse, la sécurisation des établissements pénitentiaires etc. Entre ses joutes avec les députés du Rassemblement national, et le bilan qu'elle veut faire valoir, la commission n'avance pas vraiment dans ses questionnements. La ministre reconnaît tout de même qu'il est «*énigmatique que ces deux DPS se soient trouvés en même temps. Ils avaient tous deux une activité générale, ils se retrouvent tous deux au même lieu... sans surveillant*... Sur le service de renseignement, Mme Taubira informe que durant son mandat, «*le renseignement pénitentiaire passe de moins d'une trentaine à 189*» mais elle se dit persuadée que c'est l'extérieur «*qui renseigne*», les réseaux, les relations, la surveillance de la correspondance, et elle prône des «*relations structurantes*» avec les grands services de renseignement au niveau national. Le président l'éclaire sur les enseignements que la commission peut tirer de l'analyse de la trajectoire d'Yvan Colonna et de son assassin, des «*fautes systémiques*» ont été commises. Il interroge la ministre sur les relations structurelles entre le PNAT et l'administration pénitentiaire, notamment dans la gestion des détenus basques et corses. Mme Taubira répond que des signalements étaient faits à la DGSI par le renseignement pénitentiaire mais qu'il y avait peu de retours. «*Ce sont des cultures différentes*» explique-t-elle et concède qu'il y a «*incontestablement besoin d'améliorations*». Sur le non rapprochement, les visites au parloir difficiles de la famille et même des avocats, le fait que le statut de DPS n'interdisait pas le rapprochement, et était pourtant toujours invoqué pour l'empêcher, la ministre répond «*vous avez*

s'agisse d'un théâtre» ajoute la députée France Insoumise. M. Bredin fait la nuance entre les DPS «en général» et les membres du commando Erignac. Un aveu implicite qu'il y avait là une gestion politique de ce statut pour Pierre Alessandri, Alain Ferrandi et Yvan Colonna...

Mme Amiot insiste sur l'aggravement de peine qui n'est pas prononcée par un juge. Si cette restriction de liberté peut s'entendre dans le cas de dangerosité d'un individu, elle dénonce le fait qu'un détenu soit condamné à perpétuité à garder ce statut et voir ainsi sa peine aggravée.

«Sauf votre respect, je ne partage pas du tout votre raisonnement» dit M. Bredin cynique dans son analyse qui défend le droit de l'administration pénitentiaire de prendre ces mesures sans passer par un juge (sic). «L'inscription au registre DPS ce n'est pas du tout comme ça que c'est conçu. C'est imposer à l'administration une surveillance particulière de ces détenus» dit le préfet. Une mise au point qui fait mal, puisque dans le cas précis, si ce statut a empêché le rappro-

chement familial, particulièrement à Yvan Colonna, il n'a pas assuré la surveillance nécessaire qui lui aurait permis d'échapper à la mort en prison.

Même argument contradictoire concernant le traitement de Franck Elong Abé. Le préfet parle de création récente des QER à l'époque, d'absence de cadre juridique, de «régime de détention restrictif, contesté»... et pourtant, la doctrine était de ne pas orienter en QER les détenus terroristes les plus dangereux puisqu'ils étaient déjà identifiés! C'était le cas de Elong Abé. Il cite sa radicalisation certaine, sa dangerosité, son instabilité, son comportement violent contre les autres et contre lui-même. Raison pour laquelle il est envoyé à Arles. On a vu par la suite qu'il n'y avait pas de prise en charge particulière à Arles non plus, puisque la politique était au contraire de le préparer à la sortie... en le mettant en situation de vie ordinaire. Dans de longs exposés M. Bredin essaie de justifier tous ces bons choix. Il est pourtant contredit par l'amère réalité de leurs conséquences.

Enfin, l'audition du gardien affecté à la surveillance le jour des faits. Celui-ci a réitéré ne pas se souvenir de ce qu'il avait fait. Jean Félix Acquaviva a commenté auprès de notre confrère Via Stella cette audition qui s'est déroulée à huis clos: «il a indiqué à la commission que lorsqu'ils ont voulu - le syndicat et l'agent - avoir accès à l'ensemble des secteurs concernés de déambulation y compris de Franck Elong Abé et de sa déambulation propre, ils n'y ont pas eu accès parce que la vidéo avait été détruite en août. Je n'ose croire que l'ensemble des vidéos aient été détruites. Je pense qu'il y en a une partie au moins qui a été conservée. Mais si une partie a été détruite aussi, ça poserait problème».

On se souvient qu'un communiqué de l'Ufap-Unsa Justice dénonçait le 8 septembre dernier la destruction de ces vidéos pouvant «innocenter professionnellement» l'agent sanctionné. Si cela est avéré, c'est effectivement un nouvel élément plus que troublant. ■ **F.G.**

Dolu Si n'hè andata Marie France Giovannangeli



S'hè spenta da un gattivu male ind'è a notte di u 2 à u 3 d'aprile in Bastia Maria Francesca Giovannangeli. Averebbe avutu 60 anni u 29 d'aprile.

L'annunziu di a so sparizione ci laca un viotu è una tristezza infinita. Marie France era una dunnona, militante accanita di e càuse suciale è di e lotte di u pòpulu corsu. Era frà i fundatori di u Sindicatu di i Travagliatori Corsi ind'è l'annate 80 da u quale, hè stata Secretaria Generale, è tutt'ognunu s'arricorda quant'ella scumbattia senza sfiatà per fà avanzà i diritti di u travagliu. Hè stata cusì a prima donna

rispunsèvule di prima trinca di u movimentu naziunale. Direttrice di Leroy-Merlin in Corsica, hè stata dinù parechji anni direttrice di e risorze umane à u senu di u gruppu Codim, induv'ella hà travagliatu torna à migliurà e cundizioni suciale.

Hà messu u so militantisimu à u serviziu di a Corsica torna, essendu frà i fundatori di u cullettivu A Maffia Nò A Vita lè in 2019, è una di e so purtavoci a più curagiosa. Hà permessu di pone e quistioni ghjuste è di fà prende in contu ssu dibattitu difficiule in Corsica. S'impegnava assai, è sin'à l'ùltime stonde, malgratu a malatìa. In tutte e so indiatore, Marie France avia a parulla franca è ingagiata. Una donna di core, impegnata per l'altri, pè a Corsica è per valori umani troppu spessu scurdati. Chì pèrdita crudele!

Arritti pienghjè un'amica. Prisentemu e nostre cunduleanze afflitte è fraterne à u so figliolu Ghjuvan'Andria, i so parenti Maria Ànghjula è Raymond, u so cumpagnu Jean Jean Raffaelli, a so surella Anita Tomasi, i so fratelli Gilliu è Aureliano è tutti i soi, parenti è amichi adduluriti. Riposi in pace o Cara. Ùn ci scurderemu di tè. ■

L'umagiu di u cullettivu Maffia Nò

Marie-France si n'hè andata sta mane à bon'ora, lascendu ci urfagni d'un'amicizia dolce è calurosa. Elle nous laisse aujourd'hui dévastés par la douleur d'avoir perdu une amie attentionnée, dont Brassens aurait dit: «oui, mais, jamais au grand jamais, /son trou dans l'eau ne se refermait/ Cent ans après, coquin de sort,/ elle manquait encore!»

Elle nous manque déjà, et nous voilà bien démunis face au vide que son départ a creusé. Étonnamment pourtant, nous savons au plus profond de nous-mêmes que nous ne baisserons pas les bras, mais que nous puiserons dans la détermination avec laquelle elle a animé notre collectif, la force de poursuivre. Elle en fut l'un des membres fondateurs, et non l'un des moindres. Aujourd'hui, ce n'est pas sa mort qui nous fait découvrir ses qualités! C'est son absence qui nous fait mesurer ce que nous perdons: se dessine ainsi en creux, tout ce qu'elle fut pour le collectif et pour la Corse,

auquel il conviendrait d'ajouter tout ce qu'elle fut pour chacun de ceux qui eurent l'opportunité de la rencontrer.

Car Marie-France était d'une grande humanité, s'intéressant à chacun, attentive à ses projets, partageant volontiers les petits bonheurs d'une rencontre, ou le rire d'une macagna...

Elle a su faire preuve au cours des trop brèves années que la vie nous a accordées avec elle, de cette humanité, mais aussi d'un courage et d'une honnêteté intellectuelle qui forçaient le respect.

Aujourd'hui, le monde est bien aride pour nous, mais nous savons que le combat doit continuer: nous le lui devons! L'engagement qu'elle y a mis ne peut pas être stérile, et nous devons faire fleurir la lutte qu'elle a été contrainte d'abandonner. Juste un mot, Marie-France: Merci! Merci pour ce que tu fus pour nous, merci pour ce que tu nous as donné d'espoir dans un monde nouveau. Le rêve continue... ■

Cullettivu A Maffia Nò A Vita lè

Je fais une pause. Je ne cours pas après le gugus cette semaine, après les participants des différentes organisations politiques qui vont être reçues à Paris, leur dossier de points à traiter « sans tabous » sous le bras, après Gilles Simeoni président de l'Exécutif CdC en tête qui est sensé les mener, après le ministre de l'Intérieur Darmanin, le Monsieur Corse du moment, qui ne maîtrise pas les nombreux événements qui interfèrent avec sa mission (internes comme l'assassinat d'Yvan Colonna à la prison d'Arles ou la guerre en Ukraine qui fait exploser les prix du caddie de la ménagère...).

Dialogue avec Paris

Comment amener l'État jacobin à lâcher ?

par Max Simeoni

J'aborde l'ensemble de cette configuration par les causes anciennes qui ont fait de la Corse un lieu de dépôt de compost politico-social et qu'il convient de garder à l'esprit, si un jour on veut trouver une issue au « problème Corse ».

L'île conquise par les armes du Roi de droit divin a comme unique attache l'Hexagone qui lui applique durant 95 années, de 1818 à 1913, la loi Douanière et se sert d'elle comme un réservoir d'hommes pour surtout encadrer le vaste Empire colonial mondial qu'elle érige en concurrence avec celui de l'Angleterre. Il est l'œuvre de la France républicaine. Le traité d'Evian en 1962, signé par le général De Gaulle, reconnaît l'indépendance de l'Algérie et entérine la fin de cet Empire. La fin des rivalités intra-européennes s'opère avec la perspective d'une construction d'une Europe que ses promoteurs veulent amorcer par une approche d'abord plutôt économique (charbon-acier, énergie...). L'île est vidée. 160.000 habitants en 1962. La propagande hostile de l'État républicain ou des anti-Corses dira à l'envi que ce sont les Corses qui l'ont abandonnée, préférant un emploi administratif ou militaire... les chansonniers parisiens font rire leurs auditoires en évoquant la pelle des Corses avec un long manche pour se reposer dessus... (a vanga ?)

■ **Il manque un moteur pour sortir de l'enlèvement des élus « locaux ». Il manque une organisation populaire.**

Que dire de satisfaisant pour notre communauté historique de peuple sur son territoire naturel, l'île ? Menacée de disparition lente mais certaine depuis sa défaite à Ponte Novu, l'État républicain la destine au tout tourisme pour la rentabiliser à son profit. Le rapport de l'*Hudson Institute* commandité par la Datar tenu au secret par contrat, voté en Conseil des ministres en 1974, n'est autre que parmi les quatre options de développement, l'État républicain choisit un développement massif, 250.000 lits à créer en 15 ans et 70.000 techniciens du tourisme pour ce faire. La population de l'île est de 162.000 habitants. Ce qui est recherché est la disparition par dilution, par noyade de ce qui persiste du peuple corse afin d'éviter des réactions d'autochtones récalcitrants. Rapport divulgué par l'ARC, rejeté par tous les Corses, l'État pris la main dans le sac se débat pour ne pas être considéré comme responsable. Cette option reste à l'œuvre sans mot dire. Ses ravages s'étalent dans un temps plus lent, le plan voté en Conseil des ministres

concernait la période de 15 ans (de 1991 à 2004). Près de 30 ans après, le tout tourisme et sa justification « du moteur du développement économique » sont l'option choisie non maîtrisée par les autochtones et qui s'impose à leur détriment. Un véritable génocide culturel par remplacement de population.

1975 : Aleria, le choc. « Plus rien ne sera comme avant ». Une cave industrielle occupée et dynamitée quand Poniatowski, ministre de Giscard d'Estaing, envoie une force armée pour récupérer la cave. Deux gendarmes morts, un militant occupant grièvement blessé, Edmond Simeoni se constitue prisonnier...

La Gauche drivée par Mitterrand prend la présidence de cette Ve République. Comme candidat, il fait la promesse de prendre le dossier corse en compte. Il le fera mais *a minima* avec Gaston Defferre. Les statuts particuliers se suivent mais rien ne progresse (de Joxe ou Jospin à Cazeneuve l'actuel). J'ai fait partie de la délégation pour ébaucher un nouveau statut. Le contexte m'a permis de faire mentionner le vocable de peuple corse dans l'introduction. Joxe a cédé car je quittais sans cela. Il n'avait aucun nationaliste pour cautionner ! Badinter président le Conseil constitutionnel l'a supprimé comme non conforme à la Constitution. Premier point éclairé de ce fait, ce peuple est nié, il ne saurait avoir des droits. Il disparaît où il faut une force nationaliste capable d'amener l'État jacobin intégriste à le reconnaître avec ses droits de peuple. C'est un rapport de force à ses débuts !

De nos jours, dans le cadre de la discussion nationaliste (coa-

lisés), l'État jacobin élu demande aux premiers de faire des propositions. Il veut gagner du temps pour voir venir !

L'enjeu est évident. La Corse non développée, un simple réservoir d'hommes pour les guerres et pour tenir l'Empire. Vidés à l'heure de la paix et des blocs d'États continents (USA, Fédération bolchevik, Chine, Australie, etc.), les États européens sont portés à construire une Europe politique. Les États tels qu'ils sont ont du mal à trouver un système qui les fédéralise, ils en sont encore à une Europe des États. La Corse ne peut guère émerger comme entité politique interne à l'État français. Encore un statut particulier ? Non, l'autonomie interne malgré tout pour espérer bâtir un avenir à son peuple. Encore du temps pour l'imposer, la majorité absolue des autonomistes actuelle ressemble à des influences de courtisans jouant des coudes pour être reçus par le roi élu !

Il manque un moteur, un tracteur pour sortir de l'enlèvement des élus « locaux ». Il manque une organisation populaire réalisée dans chaque pieve de l'île et de la diaspora qui désigne ses candidats et des programmes utiles à cette fin : le sauvetage d'un peuple en déclin car colonisé depuis Ponte Novu. Les mandats appartenant à cette organisation en son sein et n'étant plus un réservoir pour des luttes en vue de mandats d'élus locaux. Comment sortir de ce confinement d'élus locaux qui ne font pas la loi ? Comment amener l'État jacobin à lâcher ? Faute de temps je suis contraint d'en rester là. La semaine prochaine on dira plus clairement ce qu'on préconise. Le débat pourra s'ouvrir. ■



Mégabassine de Sainte-Soline, aberration écologique

Serge, entre la vie et la mort

Piscines gigantesques puisant l'eau dans les nappes phréatiques l'hiver, pour alimenter le secteur agricole en période de sécheresse,

les mégabassines posent plusieurs problèmes: celui de la confiscation de l'eau, qui est un bien public, au profit d'une agriculture qui n'est pas raisonnée et ne s'adapte pas aux bouleversements climatiques, pour continuer à alimenter un modèle agro-industriel dévastateur pour l'environnement; celui de la pression sur les ressources car, si la sécheresse est vraie en été, elle l'est aussi de plus en plus en hiver; celui aussi de la stupidité parce que une grande partie de ces réserves de plein air va s'évaporer à la saison chaude, ce qui est un gâchis monumental pour une ressource qui se raréfie. Pour les écologistes, il faut

repenser le modèle agricole et de gestion de l'eau en privilégiant des solutions plus économes, respectueuses de l'environnement, et concentrer les financements publics au soutien à une agriculture écologique.

Les manifestations se multiplient depuis des années pour combattre ces projets qui avancent à marche forcée.

À Sainte Soline le 25 mars dernier, une manifestation a rassemblé 20 à 30.000 personnes. Elle était annoncée comme

une démonstration de désobéissance civile sur le site de la construction d'une mégabassine, c'est-à-dire en plein champs. N'aurait-il pas été plus responsable de la laisser se dérouler paisiblement? Au lieu de cela, le gouvernement a mobilisé 3200 gardes-mobiles qui ont utilisé en l'espace de 2 heures quelques 5000 engins explosifs pour aller défendre un trou dans la terre! Nul bâtiment, nul engin exposé dans cette affaire, seulement un trou dans la terre...



Violences policières

La pétition de la Ligue des droits de l'Homme

Plus de 65.000 personnes ont déjà signé la pétition pour dire Stop à l'escalade répressive en France et demander l'interdiction des techniques d'immobilisation mortelles et des armes de guerre; à la révision des méthodes d'intervention de maintien de l'ordre (notamment la suppression de la BRAV-M et de la nasse); la suppression du délit de participation volontaire à un groupement formé en vue de commettre des violences ou des dégradations (article 222-14-2 du code Pénal) et la fin des gardes à vue « préventives », de la politique du chiffre sur les interpellations; un traitement judiciaire équitable des faits de violences policières et un meilleur encadrement des procédures d'outrage et rébellion; une réforme des conditions autorisant les contrôles d'identité, aujourd'hui détournés de leur objet à des fins de pression et de répression; le respect de la qualité des observatrices et observateurs indépendants et des journalistes, et plus généralement de la liberté d'informer et de rendre compte des pratiques des forces de l'ordre.

Vous aussi, signez et faites signer sur le lien : <https://chng.it/qPtDBZGSMf>



Résultat, des centaines de blessés, certains gravement, et deux personnes dans le coma.

L'une d'elle, est un corse, accompagnateur en montagne, Serge Duteuil-Graziani, dont la famille est honorablement connue dans l'île.

L'annonce de cette mobilisation policière a conduit certains manifestants à se préparer et riposter par jets de cocktails molotov. Plusieurs associations membres des observatoires des libertés publiques et des pratiques policières, qui s'étaient aussi mobilisés à l'annonce de cette confrontation inévitable, ont pu témoigner des violences policières durant plusieurs minutes avant que les manifestants les plus déterminés ne ripostent à leur tour (lire ci-contre).

On a donc assisté à des scènes de guerre. Fait aggravant, comme le dénonce notamment la Ligue des droits de l'Homme, les forces de l'ordre ont interdit aux secours de se rendre auprès des blessés, y compris des blessés en « urgence absolue ».

Un rapport complet sera produit ultérieurement par la LDH.

France Insoumise a demandé la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire.

À Bastia, Aiacciu, comme devant de nombreuses préfectures en France, des rassemblements ont eu lieu ce 31 mars pour protester contre les violences policières (lire ci-contre) et apporter soutien aux blessés et à leur famille. Serge est actuellement hospitalisé dans le coma, son pronostic vital est engagé, touché à la tête par une grenade GM2L qui a endommagé son cerveau, mais aussi d'autres organes touchés par l'onde de choc. Ses parents ont porté « plainte pour tentative de meurtre, entrave volontaire à l'arrivée des secours ; violation du secret professionnel dans le cadre d'une enquête de police, et détournement d'informations contenues dans un fichier de leur finalité ». Ils dénoncent les articles parus dans la presse « inexactes ou mensongers ». Pour en finir avec les violences policières, signez la pétition. ■ F.G.

petizione



<https://chng.it/qPtDBZGSMf>

Synthèse d'observateurs des violences policières

Extraits des premières observations des 24-26 mars 2023 à Sainte-Soline, communiqué par 22 membres des observatoires des libertés publiques et des pratiques policières du 93, de Gironde, de Paris, du Poitou-Charentes et de Toulouse présent-e-s pour observer le maintien de l'ordre sur la zone de Sainte-Soline dans le cadre des mobilisations contre les « mégabassines ».

« Dès nos premières observations le vendredi, nous avons constaté le bouclage ultra-sécuritaire de la zone avec des barrages routiers assortis de contrôles d'identité et de fouilles de véhicules généralisés, ainsi que la présence d'un camion doté d'un dispositif de renseignement. Ces opérations se sont poursuivies jusqu'au dimanche.

Six équipes d'observateur-ices étaient présentes sur le terrain de la manifestation le samedi 25 mars.

Dès le départ des cortèges depuis Vanzay jusqu'à leur retour, ceux-ci ont été surveillés de manière constante par un à deux hélicoptères. Avant l'arrivée des manifestant-e-s sur le site de la bassine de Sainte-Soline, des binômes de gendarmes armés et coiffés de casque de moto, montés sur 20 quads, sont venus à leur contact. Les cortèges ont dès lors fait l'objet de tirs massifs et indiscriminés au gaz lacrymogène, créant une mise en tension importante.

Dès l'arrivée des cortèges sur le site de la bassine, les gendarmes leur ont tiré dessus avec des armes relevant des matériels de guerre : tirs de grenades lacrymogènes, grenades assourdissantes, grenades explosives de type GM2L et GENL, y compris des tirs de LBD 40. Nous avons observé des tirs au LBD 40 depuis les quads en mouvement.

Des grenades ont été envoyées très loin et de manière indiscriminée dans les cortèges, à l'aide de lanceurs et de dispositifs de propulsion à retard. Les détonations très rapprochées de grenades explosives étaient régulièrement suivies de cris d'appel au secours pour assistance médicale. Certaines grenades lancées n'ayant pas explosé, le terrain était miné, donnant lieu à des explosions différées. A été également observé l'usage de deux canons à eau. Par ailleurs, nous avons observé la présence de fusils (FAMAS) ainsi qu'au moins un fusil à type produit marquant codé EMEK EMF 100, PMC.

Le dispositif a mis gravement en danger l'ensemble des personnes présentes sur place, occasionnant de très nombreuses blessures

souvent graves allant même jusqu'à plusieurs urgences absolues.

Lorsque les élu-e-s ont fait une chaîne humaine autour des blessé-e-s pour les protéger et permettre leur évacuation, des tirs de grenades lacrymogènes ont été observés dans leur direction, les contraignant à reculer. À ce moment, en contradiction avec ce que prétend la préfète des Deux-Sèvres, rien ne justifiait l'utilisation de la force à l'encontre de ces personnes. En particulier, nous n'avons observé aucun tir d'engin incendiaire au niveau de cette zone. Nous avons constaté plusieurs cas d'entraves par les forces de l'ordre à l'intervention des secours, tant Samu que pompiers. Le Samu a indiqué ne pouvoir intervenir pour secourir un blessé en état d'urgence vitale dès lors que le commandement avait donné l'ordre de ne pas le faire, dans une conversation téléphonique à laquelle ont assisté trois avocats de la LDH (Ligue des droits de l'Homme). Or, nous avons observé que la zone où se trouvait ce blessé était totalement calme depuis plusieurs dizaines de minutes, lorsque cette indication a été donnée. Cette zone se situait à 200 mètres au nord-ouest du dispositif de gendarmerie entourant la bassine et à 500 mètres de l'ensemble des manifestants.

Comme souvent, les forces de l'ordre étaient difficilement identifiables. Nous avons constaté la dissimulation de visages par des cagoules, combinée à l'absence de RIO visibles.

En amont des observations, le 22 mars 2023, la préfète des Deux-Sèvres avait notifié à la LDH que les observateurs et observatrices présentes sur les lieux seraient assimilées à des personnes manifestantes et devraient se conformer aux ordres de dispersion, leur déniaient la protection que leur reconnaît le droit international et en contradiction avec la jurisprudence du Conseil d'État. Le matériel d'observation d'une équipe a été confisqué.

De manière générale, nous avons constaté un usage immodéré et indiscriminé de la force sur l'ensemble des personnes présentes sur les lieux, avec un objectif clair : empêcher l'accès à la bassine, quel qu'en soit le coût humain. » ■ Le 26 mars 2023

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par
intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 -
20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30 -
SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 005/TX/23

L'avis implique un marché public

Objet : Construction d'une extension d'une fromagerie
expérimentale

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 01 - VRD-GROS OEUVRE

Lot N° 02 - ETANCHEITE

Lot N° 03 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Lot N° 04 - CHARPENTE-COUVERTURE

Lot N° 05 - CLOISONS-FAUX PLAFONDS-MENUISERIES INTERIEURES

Lot N° 06 - REVETEMENT SOLS ET MURS

Lot N° 07 - CVC-PLOMBERIE

Lot N° 08 - ELECTRICITE

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- 45% Valeur technique de l'offre

- 55% Prix

Remise des offres : 19/04/23 à 18h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 30/03/2023

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

STELLA DI L'ISULA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 300 EUROS
SIÈGE SOCIAL : BORD DE MER
20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO
498 217 033 RCS AJACCIO

Aux termes du procès-verbal des délibérations d'une Assemblée Générale Extraordinaire, régulièrement convoquée et tenue le 20 mars 2023, les associés ont décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'à 31 mai 2126, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, La Gérance

MAÎTRE STÉPHANIE CASIMIRI NOTAIRE
SCP JACQUES BRONZINI DE CARAFFA
ET THOMAS LEANDRI NOTAIRES ASSOCIÉS
1, RUE LUIGI GIAFFERI 20200 BASTIA
TÉL : 0495312510 FAX : 0495325562
@ : STEPHANIE.CASIMIRI.20025@NOTAIRES.FR

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Stéphanie CASIMIRI, Notaire au sein de la SCP « Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés », dont le siège social est sis à BASTIA (20200), 1 rue Luigi Gafferri, le 30 Novembre 2021, en cours de publication au service de la publicité foncière d'AJACCIO,

Le capital social de la société « SCI A.M.C », société civile immobilière au capital de 1.000,00 Euros, ayant son siège social à PORTO-VECCHIO (20137), rue du Maréchal Juin, Villa Stabiaccio, identifiée sous le numéro SIREN 830476842 RCS AJACCIO a été augmenté d'une somme de 500.000,00 euros, pour le porter à 501.000,00 euros par voie d'apport en nature.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention – ancien capital : 1.000,00 euros Nouvelle mention – nouveau capital : 501.000,00 euros Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le notaire

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 07/03/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **SARL DATAROAD (SARL)** - 17, AVENUE DU JUGE FALCONE - LE TERRASSES DU FANGO - 20200 BASTIA
ACTIVITE : INGENIERIE ET ETUDES TECHNIQUES
RCS BASTIA B 803 171 990 - 2014 B 389

PAR JUGEMENT EN DATE DU 07/02/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **PHILIPPE HAMELLE DESIGN (SARL)** - 316, ROUTE SAINT-ANDRÉ - 20620 BIGUGLIA
ACTIVITE : ESTHETIQUE INDUSTRIELLE (DESIGN), CREATION ET VENTE DE BIJOUX ET METAUX PRECIEUX
RCS BASTIA B 409 092 087 - 2018 B 360

PAR JUGEMENT EN DATE DU 07/02/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SOCIETE : **EN (SAS)** - HLM SAN ANGELO - BAT 36E 20600 BASTIA
ACTIVITE : POSE DE PLAQUE DE PLATRE, TRAVAUX DE PEINTURE
RCS BASTIA B 843 728 809 - 2018 B 740

PAR JUGEMENT EN DATE DU 07/02/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **POMPES FUNEBRES DE LA HAUTE CORSE (SAS)** - RUE JEAN PIERRE GAFFORY - RESIDENCE SANTA CRUZ - 20600 BASTIA
ACTIVITE : SERVICES EXTERIEUR DE POMPES FUNEBRES, VENTE D'ARTICLES FUNERAIRES, SOINS DE CONSERVATION
RCS BASTIA B 834 554 552 - 2018 B 35

PAR JUGEMENT EN DATE DU 07/02/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **PPL (SAS)** - MARINE DE SANTA SEVERA - 20228 LURI

ACTIVITE : VENTE AU DETAIL DE TOUS PRODUITS D'ÉPICERIE
RCS BASTIA B 820 828 515 - 2016 B 411

PAR JUGEMENT EN DATE DU 07/02/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **EL OUAHAB ADIL** - CITE AURORE LES PEUPLIERS - BAT 33C - 20600 BASTIA
ACTIVITE : TRAVAUX DE PLOMBERIE
RM BASTIA NO 817 401 060

PAR JUGEMENT EN DATE DU 14/02/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **MENUISERIE DI LUNA (SARL)** - "MDL" CHEMIN DE L'ARENA - 20215 VESCOVATO
ACTIVITE : MENUISERIE
RCS BASTIA B 331 517 128 - 85 B 5

PAR JUGEMENT EN DATE DU 28/03/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **SA DA COSTA PAULO (SAS)** - IMM SEDDA 4EME DMM - MONTESORO - 20600 BASTIA
ACTIVITE : TOUS TRAVAUX DE BARDAGE ET DE COUVERTURE DE TOITS. TOUS TRAVAUX D'ETANCHEITE JUSQU'A 150 M² PAR CHANTIER
RCS BASTIA B 750 319 857 - 2012 B 130

PAR JUGEMENT EN DATE DU 28/03/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **SAS GUIFFRIDA (SAS)** - "KID'POUX" RES D'ORNANO BAT A CAGE 1 - RUE CHANOINE BONERANDI - 20200 BASTIA
ACTIVITE : TRAITEMENT CAPILLAIRE DES POUX ET DES LENTES, VENTE DE PRODUITS.
RCS BASTIA B 830 051 223 - 2017 B 452

POUR EXTRAIT,
SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER

AVIS DE MODIFICATION DU REPRÉSENTANT PERMANENT

FEMUQUÌ
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 4.562.320 EUROS
CAMPUSPLEX, 12 RUE GÉNÉRAL FIORELLA,
20000 AIACCIU
RCS AIACCIU 388 091 316

Pierre Torre, Directeur du développement des marchés spécialisés, a été nommé représentant permanent de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse lors de la réunion de Conseil d'administration du 3 février 2023, en remplacement de Jean-Pierre Guillou, Directeur général, pour la durée du mandat restant à courir.

Pour avis et mention, le Directeur.

L'AUBERGE CORSE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : RUE DU CORPS DE GARDE
20169 BONIFACIO
792 651 507 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 10 mars 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Ange BENIGNI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Richard DUFOSSE, demeurant au 2024 Route de Bancel, 26240 BEAUSSEMBLANT, pour une durée illimitée à compter du 21 mars 2023.

Pour avis, La Gérance

ANNONCES LÉGALES

arritti2@wanadoo.fr

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUZIONICA NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262